

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE  
DES EFFECTIFS

du 21 Mai 1998  
DECRET N° 96-238 /MFPSS/DGF/IME/SCADD

Plaçent Monsieur BILONGO Jean, Ingénieur  
Principal de 5<sup>e</sup> échelon des cadres des  
Services Techniques (Industriels)  
en position de détachement.  
(Régularisation).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 25 Mars 1992;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant  
refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n°62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le  
régime de rémunération des fonctionnaires;

(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995, portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995, portant  
nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°95/82 du 22 Janvier 1995, portant  
organisation des interims des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985, déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations  
avancement et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat;

(/u le décret n°86/1025 du 10 Novembre 1986, portant  
réglementation de la mise en détachement des fonctionnaires  
des cadres de la République du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u la lettre n°048/MDEMT/CAB/CS du 26 Janvier 1995  
du Directeur du Cabinet du Ministère du Développement Indus-  
triel, de l'Energie, des Mines, des Postes et Télécommunica-  
tions transmettant la demande de l'intéressé;

(/u la note de service n°1252/MIA-CAB du 04 Octobre  
1987, relativement au détachement de l'intéressé;

(/u le Certificat de Cessation de Service n°0015/DGI  
(régularisation)  
/DAAF/SFP du 22 Mai 1995.

(/u la lettre n° 4506 du 5 Octobre 1994 du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

DECRETE

D.G.S.

D.G.C.F.

*Handwritten initials*

Article 1er : Monsieur **BELLEC (Jean)** Ingénieur Principal de 5<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Industries) en service à la Direction Générale de l'Industrie, est placé en position de détachement auprès de (EUILKO), Huilerie de Niayi.

Article 2 : La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget autonome de (EUILKO), Huilerie de Niayi qui est en outre redevable envers la Caisse de Retraite des Fonctionnaires de la contribution patronale pour la constitution de ses droits à pension.

Article 3 : Le présent décret ~~qui~~ prendra effet pour compter du 15 Octobre 1967, date effective de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré ~~publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.~~

BRASSAVILLE, le 21 MAI 1967

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la  
Fonction Publique et de la  
Sécurité Sociale,

*Handwritten signature of Professor Ancelet*

Professeur Ancelet TALLISTE.

*Handwritten signature of General Jacques Joachim*

Général Jacques Joachim TALLEC.

Le Ministre du Développement  
Industriel, de l'Énergie, des  
Lignes des Postes et  
Télécommunications,

*Handwritten signature of Jean*

Jean TALLEC.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre  
de l'Économie et des Finances, Chargé  
du Budget et de la Coordination des  
Logies,

*Handwritten signature of Luc-Daniel*

Luc-Daniel TALLEC.

- REPARTITION:
- DGF/DIR/SUM.....2
  - DGE.....2
  - DGES.....2
  - DIR/PT.....2
  - MINISTRE.....2
  - MINISTRE.....2
  - DG/PT.....2
  - SGG/PT.....2
  - ARCHIVES.....3